



Procédure judiciaire pour obtenir dédommagement

Par **keikoo**, le **19/04/2008** à **10:49**

Suite à un bruit de moteur ressenti à la mise en marche de notre véhicule (Mercedes classe C), mon époux est parti voir un mécanicien responsable d'un garage de réparation se situant dans la banlieue de Paris qu'il lui expliquait alors la nécessité de resserrer un injecteur qui s'est déplacé et qui serait à l'origine du bruit provoqué au démarrage, ce mécanicien lui garantit que pour y remédier à ce problème il faut 3 à 4 jours de réparation au maximum et lui fait un devis de 300 à 400 euros. Deux mois s'écoulèrent et notre voiture n'est toujours pas réparée et face à notre impatience le mécanicien nous avoue que si ça a pris autant de temps c'est que au moment de la manipulation des injecteurs l'un d'eux a été cassé, et que il fallait commander un autre pour le remplacer, on était indulgent et on a accepté la chose. Après le remplacement de cet injecteur cassé, le véhicule ne démarrait plus !!! À ce moment on a pris conscience que non seulement le problème initial n'a pas été résolu, pire encore la voiture ne démarrait même plus, après en voir discuter avec le mécanicien celui-ci nous explique que le problème se situe au niveau du calage de la culasse qu'il avait déplacé et qu'il n'arrivait pas à remettre à l'endroit et que les garages Mercedes étaient les seuls à pouvoir le faire. On appelle ces derniers on prend rendez-vous chez eux et au jour où on part chercher la voiture pour l'emmener chez Mercedes ce mécanicien s'impose au déplacement du véhicule et nous menace de ne pas nous laisser prendre notre voiture si on lui remet pas un chèque de 1000 euros sans même nous présenter une quelconque facture !!!!!!! Comment le payer alors qu'il n'a pas réparé le véhicule mais a bousillé ce qui fonctionnait au départ. En s'opposant à la récupération de notre véhicule et le dépanneur qui était venue chercher la voiture et qui ne pouvait pas attendre plus longtemps, le mécanicien nous confisque le permis de conduire de mon mari, contraint de le lui céder pour récupérer le véhicule. A notre grande surprise et en arrivant chez Mercedes l'ingénieur mécanicien nous confirme que le problème ne se situe pas au niveau du calage comme prétendait le mécanicien garagiste et que la panne se situe bien ailleurs et nous conseille alors de porter plainte contre le garagiste et de faire appel à

des experts parce qu'il se pourrait que le moteur ne soit plus récupérable !!!!
Ma question est : quelles sont les procédures à suivre pour poursuivre ce mécanicien et récupérer la pièce d'identité confisquée par ce dernier ??? Et comment faire pour nous faire indemniser suites aux dommages causés à notre véhicule, le temps et l'argent perdus au cours de ces deux mois où la voiture était chez ce mécanicien ???
Je vous suis très reconnaissante pour toute réponse que vous pourriez m'apporter.
Veillez recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations les plus respectueuses

Radhia CHADLI